

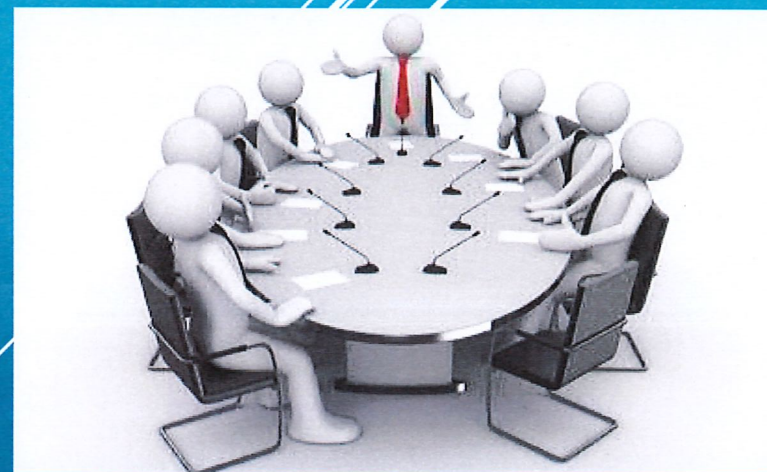
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024

Procès Verbal

Le Président



La Secrétaire



‣ Ordre du jour :

-
- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 3 avril 2024,
- 2/ Délibération pour accepter le transfert de notre compétence eau auprès du Syndicat des Eaux de Beaufort,
- 3/ Délibération pour octroyer les subventions annuelles aux associations,
- 4/ Délibération pour défrayer deux commerces cousançois en lien à des travaux que nous avons engagé et qui ont altéré leurs activités,
- 5/ Délibération pour mettre en œuvre des travaux sylvicoles au sein de notre forêt communale,
- 6/ Délibération pour apporter les modifications en terme de grade concernant un salarié municipal,
- 7/ Délibération pour déclarer la TVA concernant la Crèmerie de Karine en fréquence trimestrielle au lieu d'une fréquence mensuelle,
- 8/ Délibération en vue de rembourser des frais de TGV dans le cadre du label « Empreinte Citoyenne »,
- 9/ Divers et dernières minutes

- ▶ Ouverture de la séance à : 20 h 00
- ▶ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
- ▶ Présents à la séance : 11 Quorum : 8
- ▶ Date de convocation : **2024**
- ▶ Présents : BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, LAZZARONI Anthony, PETITJEAN Cyril, JOUFFROY Brigitte, SEGON Astrid, ROUX Philippe, FORAS Annie, DAUVERGNE Eliane

- ▶ Absents excusés :
 - ▶ GAUDILLAT Bruno donne procuration à COLONAZET Nathalie
 - ▶ RIVATTON Xavier donne procuration à LIEVIN Daniel
 - ▶ MENOULLARD Aline donne procuration à DAUVERGNE Eliane

- ▶ Président : BRETIN Christian
- ▶ Secrétaire : COLONAZET Nathalie

- ▶ Demande de rajout : délibération pour vendre un camion municipal devenu aujourd'hui hors d'usage.

- ▶ Demande de rajout : délibération pour vendre un camion municipal devenu aujourd'hui hors d'usage.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil
Municipal du 3 avril 2024



Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

2/ Délibération pour accepter le transfert de notre compétence eau auprès du Syndicat des Eaux de Beaufort



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Le contexte réglementaire

La loi NOTRE de 2015 : nouvelle organisation territoriale impose :

- Les transferts des compétences eau et assainissement au Communauté de Communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026.
- Pour qu'un Syndicat puisse perdurer, il fallait lors de la promulgation de la loi qu'un Syndicat intervienne sur trois Communauté de Communes

La loi ENGAGEMENT ET PROXIMITE de décembre 2019 :

- Permet la persistance du Syndicat s'il interagit au niveau de deux Communauté de Communes.

La loi TROIS DS de février 2022 : Différenciation Décentralisation et Simplification, permet d'assouplir encore les règles :

- Un Syndicat inclus dans le périmètre d'une Communauté de Communes devenant compétent pour l'eau et l'assainissement au titre du transfert obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026 pourra être maintenu par voie de la délégation.

Le Syndicat est sous l'autorité de la Communauté de Communes.

L'eau potable à Cousance

Organisation administrative du service :

La commune organise aujourd'hui le service d'eau potable pour une population de 1 300 habitants.

Le service est exploité en régie.

Prestation assurée dans le cadre du service :

- Gestion du service : application du règlement du service,
- Fonctionnement : surveillance et entretien des installations, relève des compteurs,
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients,
- Mise en service des branchements,
- Entretien de l'ensemble des ouvrages,
- Renouvellement des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement du génie civil.

Point de prélèvement

Nappe phréatique En Lune : 139 706 m³ prélevés en 2022 dont 26 829 m³ vendus à la commune de Cuisia.

Volume autorisé 600 m³ par jour

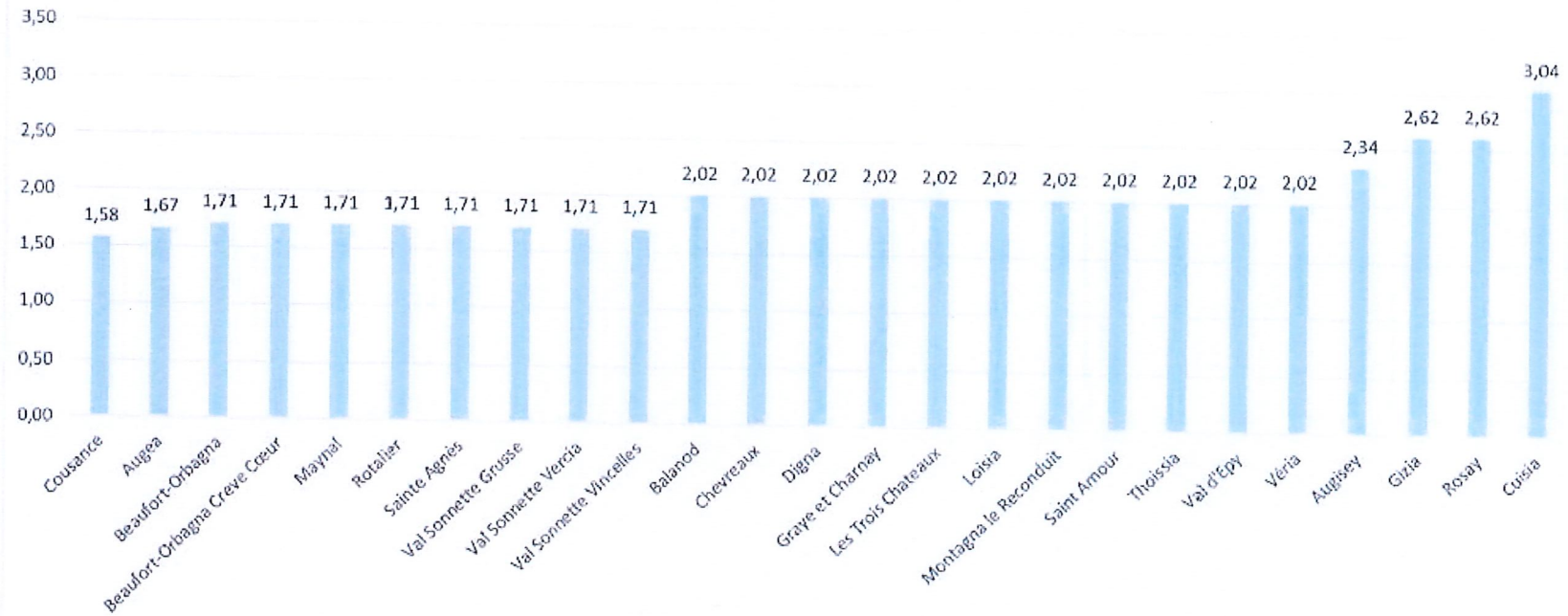
Le taux de rendement : 83,70 %

7 puits qui permettent une extraction de 45 m³/heure chacun

Branchements plomb : 95 % en 2014. 25 % en 2024.

Nombre d'abonnements : 694

Tarification eau potable
en €/HT sur la base de 120m³



Longueur du réseau : 22 kms

Le prix de l'eau

Ses composantes sont les suivantes pour un usager de 120 m³ :

La location du compteur : 21,60 €

La redevance de l'eau proprement dite : 168,00 €

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 5,59 €

La redevance de pollution domestique : 33,60 €

TOTAL : 228,79 €

La recette d'exploitation a été de 168 616,20 € en 2022.

L'état de la dette au 31/12/2023 : 207 960,60 € (prêt moyen terme)

Un prêt court terme de 120 000 € devra être remboursé au plus tard le 30 juin 2025. Il le sera vraisemblablement bien avant et d'ici la fin de cette année.

Communauté de communes Porte du Jura compétence eau potable



SMEA

- Production : 370000m³
- Importation :
 - SIE Revermont : 5 à 15000m³
 - SIE Seillette : 17 à 30000m³
- Exportation : 0m³

Cuisia

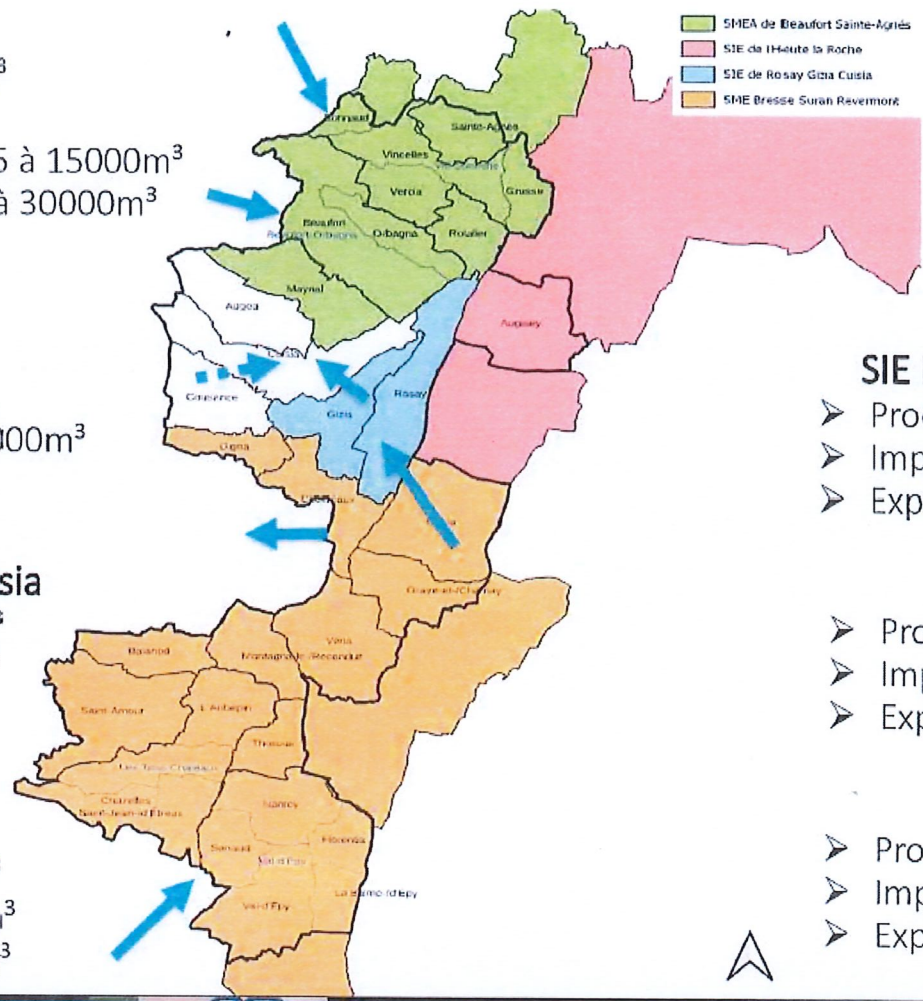
- Production : 0m³
- Importation : 23 à 27000m³
- Exportation : 0m³

SIE Gizia-Rosay-Cuisia

- Production : 31000m³
- Importation : 9000m³
- Exportation future : 26000m³

BSR

- Production : 830000m³
- Importation : 130000m³
- Exportation : 120000m³



SIE Heute La Roche

- Production : 698646m³
- Importation : 0m³
- Exportation : 50121m³

Augea

- Production : 22656m³
- Importation : 0m³
- Exportation : 0m³

Cousance

- Production : 140 000m³
- Importation : 0m³
- Exportation : 26000m³

Proposition faite par Pierrick Michaud, Ingénieur Chef de Mission Eau et Assainissement au Conseil Départemental du Jura

Au niveau de la Communauté de Communes Porte du Jura, 4 collectivités gèrent l'eau potable en régie :

- Cousance,
- Augea,
- Cuisia,
- Syndicat Intercommunal des Eaux Gizia-Rosay-Cuisia.

La proposition de l'ingénierie eau et assainissement du Conseil Départemental est la suivante :

- Cuisia et le SIE Gizia-Rosay-Cuisia pourront migrer à Bresse Suran Revermont.
- Augea et Cousance pourront migrer vers le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort.

Analyse

Cette approche est cohérente sur le plan technique.

Une interconnexion entre les réseaux est d'ailleurs prévue.

Les avis des gestionnaires tout comme ceux des Maires concernés sont favorables.

Toutefois, sur le plan des ressources humaines la commune de Cousance se trouvera impactée.

La gestion de l'eau en régie à Cousance concerne deux collaborateurs :

- Un fontainier qui assure la gestion sur le plan technique pour 10 heures en moyenne chaque semaine,
- Une secrétaire de Mairie qui assure la gestion administrative pour 2 heures en moyenne chaque semaine.

Le fontainier va ainsi se trouver libéré d'un temps d'activité qui approchera près du tiers de son temps hebdomadaire de travail.

D'ores et déjà, il conviendra de réfléchir à son intégration au sein du Syndicat de Beaufort soit à hauteur de son tiers temps hebdomadaire soit même il pourra être envisagé une migration à temps complet.

Calendrier prévisionnel

- Juin 2024 : Délibération Conseils municipaux et syndicaux
- Septembre 2024 : Délibération
- Octobre 2024 : Changement des statuts des SIE
- 1^{er} janvier 2025 : Prise de compétence
- Mars, Avril 2025 : Vote des budgets
- Courant 2025 : Transfert des dossiers

Brigitte Jouffroy s'interroge sur cette délibération qu'il faut prendre aujourd'hui au regard d'éléments qui lui semblent manquer.

Elle note qu'il conviendra le moment venu et en tout état de cause et avant le transfert effectif, qu'un certain nombre de critères soient précisément définis sur plusieurs points, qui devront porter sur des éléments techniques, financiers et humains.

Christian Bretin lui répond que cette remarque est pertinente et que nous détiendrons ces éléments qui seront naturellement portés à la connaissance des élus le moment venu.

Concernant la suppression des branchements plomb annoncée par le Maire traités à 75 %, Brigitte Jouffroy trouve ce ratio trop fort.

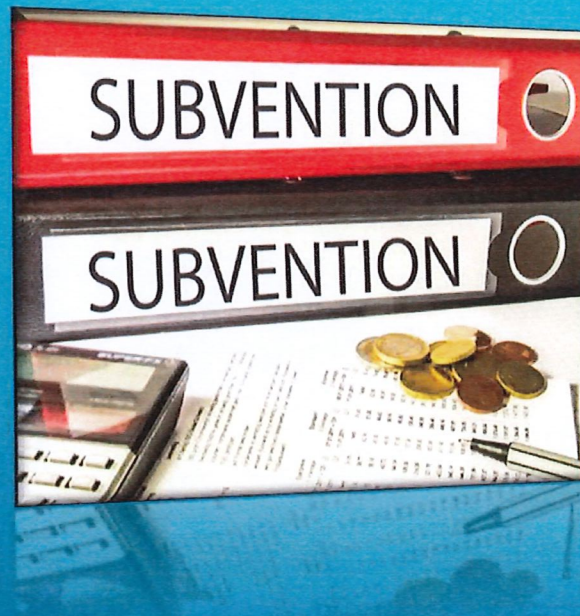
Christian Bretin lui répond qu'il est pourtant proche de la réalité et qu'il saura lui fournir prochainement le ratio exact car il ne détient pas lors de la séance tous les éléments accrédateurs.

Le sujet qui concerne le personnel qui se trouvera libéré de la compétence eau a été débattu, d'autant plus que la compétence assainissement a déjà été transférée à la Communauté de Communes Porte du Jura. Les temps d'activité ainsi libérés par nos agents sont une source de débats et d'échanges pour lesquels il faudra trouver une issue gagnants/gagnants.

**Délibération pour accepter le transfert de
notre compétence eau potable au
Syndicat des Eaux de Beaufort
à compter du 1^{er} janvier 2025**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour
et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).**

3/ Délibération pour octroyer les subventions annuelles aux associations



Monsieur Anthony Lazzaroni présente le dossier.

Associations	Subvention 2023	Projet 2024
ADMR	900 €	900 €
AFM Téléthon	200 €	200 €
FNACA	200 €	200 €
Bibliothèque	600 €	600 €
Souvenir Français	150 €	150 €
Judo Club	500 €	500 €
Sapin de Bian	300 €	300 €
Twirling bâton	250 €	500 €
Chœur du Bon Pays	350 €	350 €
Tennis de table	100 €	100 €
Gymnastique volontaire	200 €	200 €
Aïkido	350 €	350 €
Body Physic	400 €	400 €
Association Valentin Haüy	50 €	50 €
Tennis Club	450 €	450 €
Cuisseaux Pays des Peintres	50 €	50 €
Retraite Sportive	200 €	200 €

Associations	Subvention 2023	Projet 2024
Les P'tits Montagnards	350 €	350 €
Aïkishintaiso	0 €	100 €
PEP 39	100 €	100 €
Sport Boules	200 €	200 €
Les Croqueurs de Pommes	0 €	150 €
ACCA	200 €	250 €
Amicale des Pompiers	1 350 €	1 000 €* 500 €
Coup de théâtre	200 €	0 €

* Une évolution à hauteur de 500 € pourra être affectée à l'amicale, après délibération en lien avec les besoins liés à l'organisation de la fête patronale et plus précisément sur l'animation autour des motos.

Brigitte Jouffroy note une augmentation importante de la subvention au profit du Twirling Bâton.

Anthony Lazzaroni lui répond que cette nouvelle attribution prend en compte le déplacement d'un certain nombre d'adhérents à Limoge dans le cadre du championnat de France d'une part et que l'Association Twirling Bâton a beaucoup progressé sur le plan des animations et des challenges extérieurs d'autre part.

Un débat s'est engagé concernant le document que chaque association doit restituer pour déterminer le montant de sa subvention.

Le document qui était utilisé jusqu'à présent a été préparé par la commission animation. Or, un document officiel de type CERFA au profit de toutes les associations devra autant que possible être utilisé.

Quant aux Sapeurs-Pompiers, un certain nombre d'élus déplorent que le bilan financier de leur animation dans le cadre de la fête patronale ne nous a pas été restitué.

Cela est d'autant plus nécessaire que l'amicale nous sollicite pour une subvention encore importante cette année.

Mais il convient de noter que les Sapeurs-Pompiers apportent une belle promotion à notre fête patronale et qu'à ce titre il convient de les accompagner.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Associations	Subvention 2023	Projet 2024
Donneurs de sang	500 €	500 €

Délibération

Annie FORAS secrétaire ne délibère pas

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des votants.

Associations	Subvention 2023	Projet 2024
Groupement Foot Porte du Jura	2 000 €	2 000 €

Délibération
Cyril PETITJEAN membre du bureau ne
délibère pas

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à
l'unanimité des votants.**

Associations	Subvention 2023	Projet 2024
Association La Clé	0 €	150 €

Délibération
Philippe ROUX membre du bureau ne
délibère pas

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à
l'unanimité des votants.

Associations	Subvention 2023	Projet 2024
ALVE	0 €	500 €

Délibération

Bruno GAUDILLAT Président ne délibère pas

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des votants.

Particularité de l'association Tir à l'Arc

Compte tenu, de l'absence de trésorerie de la nouvelle association Arc, notre commune a fait l'achat à son profit de filets protecteurs pour un budget de quasiment 800 €.

En accord avec les dirigeants, cette association ne bénéficiera pas de subvention communale sur les années 2024 et 2025.

TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES EN 2023
: 10 150 €

TOTAL DES SUBVENTIONS PROPOSEES EN
2024 : 10 800 €

4/ Délibération pour défrayer deux commerces cousançois en lien avec des travaux que nous avons engagés et qui ont altéré leurs activités



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Commerce Caliméro Grande Rue à Cousance

Dans le cadre des travaux de voirie et de trottoirs de l'Entrée Nord, ces derniers ont altéré l'activité commerciale du commerce épicerie Caliméro.

A plusieurs reprises, les gérants nous l'ont fait remarquer.

Le comptable cabinet MAZARD à Lons le Saunier nous a fait état d'une baisse du chiffre d'affaire qui selon lui est largement liée aux travaux et aux défauts de stationnement notamment.

A cet égard, un dédommagement financier demandé par les gérants à hauteur de 300 € est l'expression comptable pertinente des travaux qui ont provoqué une diminution du chiffre d'affaire.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Commerce Restaurant Pizzeria La Cigale et le Fournil

Notre commune a mis en œuvre des travaux qui ont visé à procéder à la réfection des murs, des plafonds et des baies vitrées pour l'ensemble espace clients du restaurant.

Dans ce cadre, les gérants ont en partie procédé à la fermeture durant plusieurs jours de l'établissement.

Ils ont vu aussi une diminution sensible du nombre de couverts, compte tenu que la grande salle du restaurant était inaccessible.

Aussi, les gérants nous sollicitent pour l'abandon d'un mois de loyer soit : 779,53 € TTC charges non comprises (48 € TTC).

Nous proposons un abandon de loyer pour 750 €.

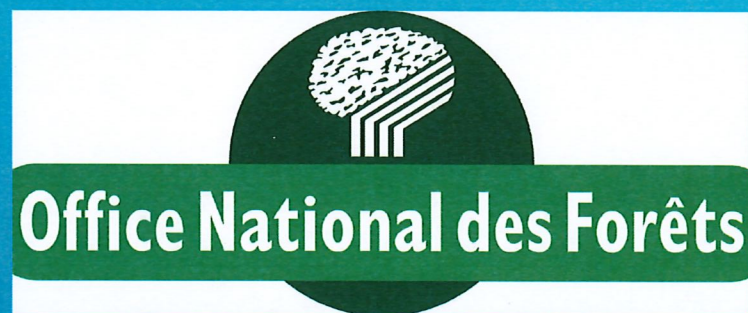
Brigitte Jouffroy note que ces travaux importants financés par la commune constituent un plus pour l'activité des gérants du restaurant.

L'établissement s'en trouve maintenant amélioré et il sera plus attractif vis-à-vis de la clientèle. Aussi, le chiffre d'affaires devrait logiquement s'en trouver amélioré.

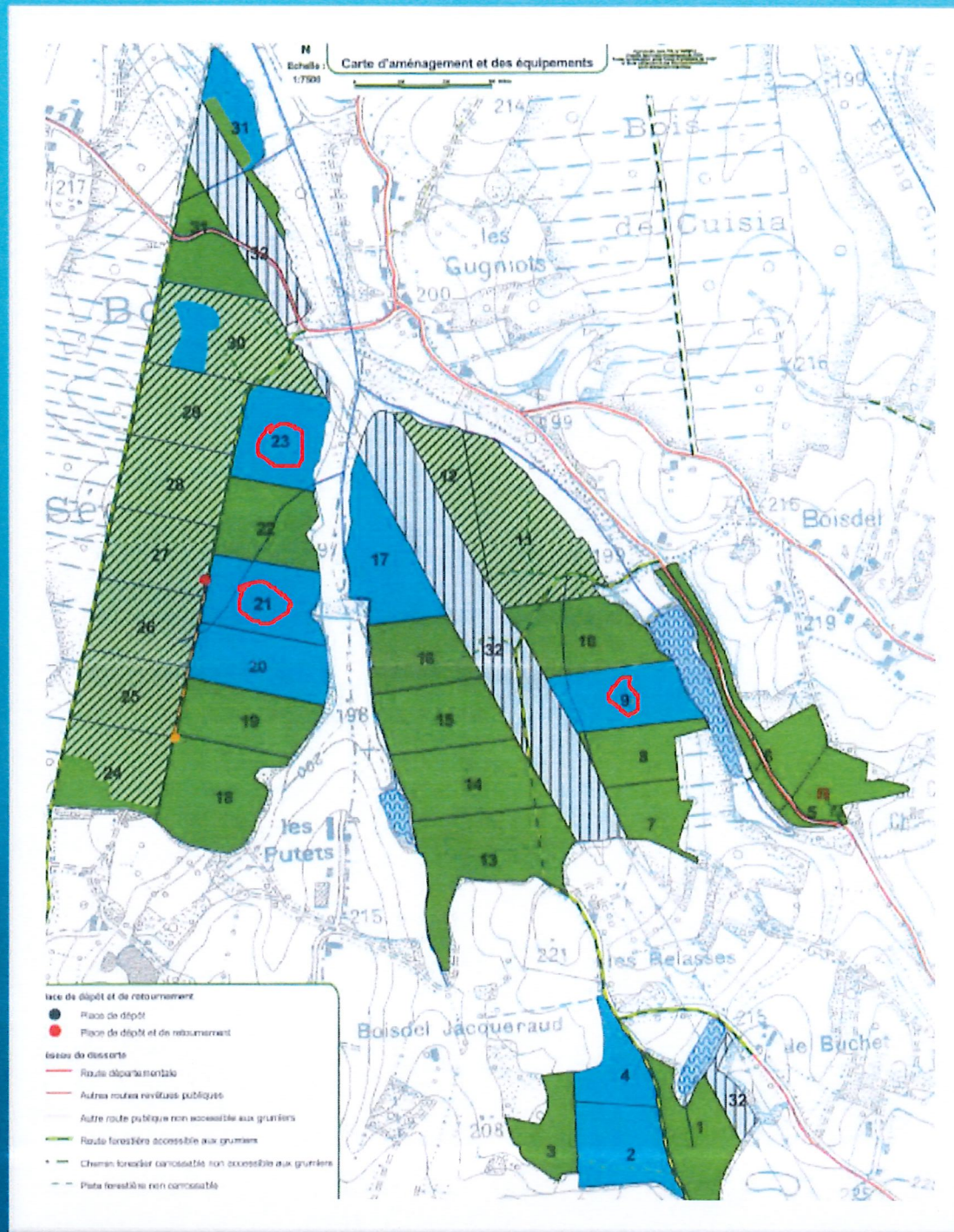
Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

5/ Délibération pour mettre en œuvre des travaux sylvicoles au sein de notre forêt communale



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.



Notre forêt communale nécessite un certain nombre de travaux sylvicoles qu'il convient de réaliser dès cette année.

Ces travaux sont préconisés par l'Office National des Forêts et plus précisément par Monsieur Baptiste LAC, Technicien forestier en charge de la gestion de notre forêt.

Les travaux sont de deux ordres :

- Agir sur les parcelles 21 et 9 pour une surface cumulée de 5 hectares, il s'agit essentiellement :

- de dégager manuellement des semis de chênes à régénération naturelle,
- de maintenir aussi un cloisonnement par l'intermédiaire d'un broyeur.

Le coût de ces interventions est respectivement de 6 468,15 € et 1 124,75 €.

- Agir sur la parcelle 23 d'une superficie de 3,65 hectares, il s'agit essentiellement :

- de dégager manuellement des semis naturels.
- de maintenir aussi un cloisonnement par l'intermédiaire d'un broyeur concernant les essences chêne, érable, merisier essentiellement.

Le coût de ces interventions est respectivement de 5 149,64 € et 1 298,38 €.

Le coût total des travaux s'établit à hauteur
de 14 040,92 € HT soit 15 445,02 € TTC.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

6/ Délibération pour apporter les modifications en terme de grade concernant un salarié municipal



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Dans le cadre de la promotion interne 2024 pour l'accès au grade de Technicien Territorial, nous avons proposé sur la liste d'aptitude Mickaël PERROT.

Sept candidats ont été retenus.

Mickaël PERROT fait partie de ceux-ci.

Aussi, il nous convient à compter du 1^{er} juillet 2024 de supprimer son poste d'agent de maîtrise et de créer son poste de Technicien Territorial.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

7/ Délibération pour déclarer la TVA concernant la crèmerie de Karine en fréquence trimestrielle au lieu d'une fréquence mensuelle



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

La périodicité du règlement de la TVA concernant la Crèmerie de Karine est aujourd'hui en déclaration mensuelle vis-à-vis du service des Impôts.

Notre trésorier nous demande aujourd'hui d'organiser la déclaration de TVA en fréquence trimestrielle.

Dans ce cadre, nous sommes soumis à prendre une délibération.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

8/ Délibération en vue de rembourser des frais de TGV dans le cadre du label « Empreinte Citoyenne »



Madame Nathalie Colonozet présente le dossier.

Dans le cadre du label « Empreinte Citoyenne », notre commune de Cousance a été lauréate parmi 27 collectivités françaises pour recevoir ce label au Sénat le 9 avril dernier.

Deux élus étaient invités, Monsieur BRETIN Christian, Maire ainsi qu'un élu municipal Monsieur ROUX Philippe.

Les frais de transports et de repas pour Paris Intramuros tout comme les frais inhérents au trajet routier Cousance – Macon aller et retour ont été pris en charge par les deux élus concernés.

Précisément concernant les frais de TGV Macon-Paris aller et retour, ceux-ci ont été pris en charge à hauteur de 204 € par Monsieur BRETIN, Le Maire. Aussi, il convient de les lui rembourser.

Justificatif d'achat

Commande réalisée par CHRISTIAN BRETIN
Adresse mail : contact@mairie-cousance.fr

Résumé de la commande

Mâcon Loché TGV (à 7km du centre-ville) ⇄ Paris Gare de Lyon

Montant total (TTC) : 204,00 €

Vous avez profité de codes de réduction ou de bons d'achat ? Les réductions ne peuvent pas être affichées, mais elles sont bien comptabilisées dans le montant total de la commande

Détail des achats

Mâcon Loché TGV (à 7km du centre-ville) ⇄ Paris Gare de Lyon

Aller 09/04/2024 à 14:44:00

204,00 €

Retour 09/04/2024 à 21:00:00

Réf: B94K25

Voyageur 1 : CHRISTIAN BRETIN

Voyageur 2 : PHILIPPE ROUX

Détail des transactions

Date de transaction : 04/04/2024 à 14:12:40

Transaction n° 760701

Autorisation n° 271821

Référence commande B94K25

Numéro de carte : #####1705

Commerçant : SNCF CONNECT, 92053 PARIS LA DEFENSE CEDEX

<http://sncf-connect.com>



Montant de la transaction (TTC) : 204,00 €

En France, la TVA sur les transports de voyageurs n'est pas récupérable (selon le 6° du 2 du IV de l'article 206 de l'annexe II au CGI).

Pour certains trajets internationaux, la TVA est récupérable sur une partie du trajet. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.sncf-connect.com/aide/justificatifs>.

Le Maire ne pouvant présenter ce dossier, c'est Nathalie Colonozet qui le prend en charge.

Brigitte Jouffroy demande si il était nécessaire d'y aller à deux et quel est le montant de la cotisation pour adhérer à « Empreinte Citoyenne »,

Nathalie Colonozet lui répond qu'elle ne se souvient pas du montant de la cotisation, mais qu'elle regarde dans les comptes et donnera la réponse ultérieurement.

Délibération
Messieurs BRETIN Christian et ROUX
Philippe ne prennent pas part à cette
délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 11 voix
pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

8/ Délibération pour vendre un camion municipal devenu aujourd'hui hors service.

- ▶ Après vérification auprès de nos autorités de tutelles (Préfecture, DDFIP) nous sommes autorisés à vendre notre camion auprès de particuliers ou de professionnels.
- ▶ Dans un souci de transparence, ce véhicule a été proposé à l'ensemble des salariés municipaux et des élus municipaux.
- ▶ Lors de ce conseil municipal nous détenons deux offres sous pli cacheté.
- ▶ L'une provenant de Monsieur PAYET Jannick, salarié municipal et l'autre provenant d'un citoyen Monsieur CADET Pascal.
- ▶ Après ouverture des plis, c'est la proposition de Monsieur CADET qui a été retenue pour la somme de 2 100,00 €

- ▶ Après vérification auprès de nos autorités de tutelles (Préfecture, DDFIP) nous sommes autorisés à vendre notre camion municipal aussi bien auprès de particuliers que de professionnels.
- ▶ Dans un souci de transparence, ce véhicule a été proposé à l'ensemble des salariés et des élus municipaux.
- ▶ Lors de notre présent conseil municipal nous détenons deux offres sous plis cachetés.
- ▶ L'une provenant de Monsieur Jannick PAYET, salarié municipal et l'autre provenant d'un citoyen cousançois Monsieur Pascal CADET.
- ▶ Après ouverture des plis, c'est la proposition de Monsieur CADET qui a été retenue pour la somme de 2 100,00 €,
- ▶ Il conviendra de faire réaliser le contrôle technique avant la vente effective.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

9/ Divers et dernières minutes



BÂTIMENT DE LA GARE

- ▶ Le Maire communique aux élus l'avancement des travaux qui vont bientôt arriver à leur terme.
- ▶ Les activités suivantes ont été mises en œuvre : maçonnerie, aérogommage, menuiserie, changement des fenêtres et des volets, travaux de peinture et intervention d'EDF.
- ▶ Le Maire note qu'il est prévu d'installer une pompe de relevage afin d'éliminer les eaux pluviales résiduelles qui inondent la cave depuis plusieurs décennies.

DEPART DES VETERINAIRES

- ▶ Christian Bretin annonce le départ des vétérinaires cousançois.
- ▶ Il note que ce ne sont pas pour des raisons économiques qui favorisent leur départ mais celui-ci est lié à un manque de praticiens pour assurer la gestion de la permanence locale.

- ▶ Le Maire et Nathalie Colonozet ont entrepris une démarche prospective auprès du cabinet de vétérinaires de Saint-Amour. Après réflexion, les vétérinaires concernés ne souhaitent pas s'implanter sur notre commune. Toutefois nous continuons notre prospection auprès des vétérinaires de Varennes Saint Sauveur notamment.

Evolution de l'ex-entreprise SICM CHAMBON

- ▶ C'est une bonne nouvelle que le Maire a annoncé aux élus, à savoir que l'ensemble des bâtiments en question seront repris tout prochainement auprès de la famille Monard par deux entrepreneurs pour lesquels l'activité consistera à élaborer des panneaux pour des chambres froides au profit d'entreprises agro-alimentaire.
- ▶ C'est une activité qui devrait selon les repreneurs générer une dizaine d'emplois d'ici la fin de l'année si tout va bien.

TERRAIN DE FOOT ENGAZONNE

- ▶ Les travaux débuteront début septembre.

PARKING EN BAS DU CIMETIERE

- ▶ Selon Emilien MICHEL, gérant de l'entreprise EMDE, ce chantier sera finalisé pour la fête de Cousance.

POINT SUR LE FLEURISSEMENT

- ▶ Nous notons notre satisfaction d'avoir été proposés pour la 3^{ème} fleur cette année. A cet égard, nous mettons tout en œuvre afin que cette distinction se réalise.
- ▶ La création d'un Comité de fleurissement permet de fédérer de nombreux bénévoles qui avec enthousiasme et détermination participent au fleurissement et à l'embellissement de notre commune et nous nous en réjouissons.

La séance est levée à 22 h 42.